



COMMUNE NOUVELLE VAL-DE-DAGNE



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBE 2022**

Convocation du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre à 18h45, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Armand ALVES à Pradelles-en-Val, commune déléguée, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Etaient présents : MM. Antonin ANDRIEU, Jean-François BACHET, Rose-Marie BERNARDINI, Muriel BRUNET, Gilbert CATHARY, Christiane CHARIGNON, Myriam DUPUY, Claude LACUBE, Nicole MARTINEZ CATHARY, Sylvain ROSSETTI, Hervé SAINT-GEORGES, René SUNE

Étaient absents excusés représentés : Martine ARGENTON représentée par René SUNE, Patricia VOGEL représentée par Claude LACUBE, Stéphane MADIEC représenté par Jean-François BACHET

Étaient absents excusés : Chantal BORIES, Sylvie DELPECH, Sébastien DOBANTON, Cédric SERRE

Secrétaire de séance : Jean-François BACHET

Ordre du jour :

- 1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR
- 2- APPROBATION DES DERNIERS PROCES-VERBAUX
- 3- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 OPERATION CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES
- 4- VENTE TERRAIN ANCIEN POSTE TRANSFORMATION DOMNEUVE
- 5- PERSONNEL
- 6- ECONOMIES D'ENERGIE
- 7- CONSEIL DES JEUNES
- 8- QUESTIONS DIVERSES

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

- Conventonnement auprès du SYADEN pour adhérer à la mission d'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables ;
- Retrait de la délibération n°2022-38 ;
- Echange parcelles Pradelles en Val.

Vote à l'unanimité.

2- APPROBATION DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal les procès-verbaux du 12 juillet et 19 septembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3- DEMANDE DE SUBVENTION 2023 CONSEIL DEPARTEMENTAL - OPERATION CŒURS ET TRAVERSEES DE VILLAGES – TRANCHE 3

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de déposer le dossier de demande de subventions 2023 auprès du Conseil Départemental pour la tranche 3 des travaux estimée à 211 788€ HT et décomposée comme suit :

- Travaux complémentaires d'aménagement des espaces publics de Montlaur (secteur 1 bis) ;
- Travaux complémentaires de l'entrée d'agglomération de Montlaur, côté Carcassonne (secteur 2 bis) ;
- Travaux complémentaires d'aménagement des deux places publiques de Pradelles en Val (secteur 2 bis).

Vote à l'unanimité.

4 – VENTE PARCELLE 251 F 420

Le Maire informe les élus de la proposition d'achat de la parcelle 251 F 568 à Domneuve pour 200€.

Il s'agit d'une parcelle de 4 m² où se situe l'ancien poste de transformation EDF.

A noter que cette vente se fera par acte administratif.

Vote à l'unanimité.

5 – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE, MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il propose donc : vu la demande du fonctionnaire concerné, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre, et vu la déclaration de vacance de poste, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'accueil administratif polyvalent à temps non complet à 15 heures par semaine à compter du 1^{er} novembre 2022.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 16 juin 2022, le Maire propose à l'assemblée sa mise à jour comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgété	Emploi pourvu	Dont TNC
<u>Secteur Administratif</u>				
Attaché	A	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	15h/hebdo
<u>Secteur technique</u>				
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	1	21h/hebdo
Adjoint technique	C	2	0	
TOTAL		10	4	2

Agents non titulaires	Catégorie	Effectif budgété	Emploi pourvu	Dont TNC
Adjoint administratif - secrétariat de mairie et agence postale	C	1	1	
Adjoint administratif - agent postal	C	1	1	15h/hebdo
Adjoint technique	C	4	3	20h/hebdo (x2)
Adjoint d'animation en bibliothèque	C	1	1	6h/hebdo
Remplacement secrétariat administratif	A B C	1	0	
Remplacement agent technique	C	1	0	
Adjoint technique et administratif (accroissement d'activité et/ou emplois saisonniers)	C	20	1	17,5h/hebdo
TOTAL		29	7	5

Vote à l'unanimité.

6 – ECONOMIES D'ENERGIE

Compte-tenu du contexte économique actuel, le Maire propose aux élus d'avancer l'heure d'extinction nocturne d'hiver de l'éclairage public à 23h00 au lieu de minuit. L'heure d'été reste inchangée (2h du matin). Il en sera de même sur Pradelles en Val, sauf sur la traversée, le temps des travaux et le temps d'installer les horloges astronomiques.

Pour rappel, la commune de Montlaur pratique depuis longtemps l'extinction nocturne de l'éclairage public afin de limiter les consommations énergétiques et mieux maîtriser les finances mais aussi limiter la pollution visuelle et contribuer à la préservation de l'écosystème. Aujourd'hui, c'est une démarche courante, même dans les grandes villes.

Vote à l'unanimité.

De plus, le Maire propose aux élus que les illuminations de Noël soient plus sobres cette année en illuminant uniquement les mairies, les sapins et le clocher. Pour pallier cette absence, Muriel BRUNET propose d'organiser un atelier de décorations.

Hervé SAINT-GEORGES s'abstient.

7- CONVENTIONNEMENT AUPRES DU SYADEN - MISSION D'ANALYSE D'OPPORTUNITE D'ENERGIES RENOUVELABLES

Suite à la présentation du projet photovoltaïque sur la Coque par la société ENGIE GREEN lors du dernier conseil municipal, Claude LACUBE s'est rapproché du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) pour obtenir des conseils.

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement et à l'acquittement d'un forfait de 600€.

Claude LACUBE et Antonin ANDRIEU se proposent comme interlocuteurs auprès du SYADEN pour suivre l'ensemble de la mission.

Vote à l'unanimité.

8- RETRAIT DE LA DELIBERATION 2022-38

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 12 juillet 2022, la délibération n°2022-38 relative à l'échange avec Mme BONNET de la parcelle 298 A 486 contre la parcelle 298 A 483 a été votée sans mentionner la valeur foncière de cet échange. Par conséquent, il convient de la retirer et d'en voter une nouvelle.

Vote à l'unanimité.

9- ECHANGE TERRAIN PRADELLES EN VAL

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération des cœurs et traversées de villages, la commune

a proposé à Mme BONNET d'échanger une partie de son jardin actuel afin de créer un passage au futur espace de stationnement à la hauteur du lavoir contre une parcelle à l'arrière de sa maison. Il est fait mention que la valeur de cet échange est estimée à 1 455€ et qu'aucune soulte ne sera due de part et d'autre.

Vote à l'unanimité.

10 – DEMANDE DE CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Maire fait part de la demande de Lina PASQUIET, élève au CM1, sur la possibilité de créer un conseil municipal des jeunes.

L'ensemble des élus souligne la démarche citoyenne de cette jeune fille et ne peut qu'encourager la jeune génération à s'investir dans la vie de leur commune pour l'intérêt collectif.

Avant de s'engager favorablement dans cette démarche, il est important d'organiser une réunion avec les parents et enfants désireux de se présenter pour réfléchir à la liste de candidats et les thématiques à aborder. Des élus disponibles devront s'engager à assurer le parrainage de ces futurs conseillers municipaux en les accompagnant tout au long de la mise en œuvre de cette nouvelle entité et dans sa gestion.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Hervé SAINT-GEORGES et René SUNE rappellent aux élus les travaux réalisés dernièrement en régie :

- Réparation d'une buse, chemin de la Plaine, au niveau du stade ;
- Ouverture du mur d'enceinte du jardin public pour un accès direct par le lotissement Louis Angelvy aux places de stationnement proposées ;
- Terrassement et installation d'un abribus à l'intersection du chemin du Plô et de la route du Pont Neuf ;
- Nettoyage autour de la Capitelle, chemin de la Coque et fourniture de bois pour étayer (Jean-François BACHET rappelle que c'est Michel DAUBE, président de l'association Canta Peira qui est en charge de la réfection) ;
- Ouverture du mur du préau permettant le passage des véhicules d'entretien entre les deux cours ;
- Protection et mise en sécurité des bouteilles de gaz au restaurant scolaire ;
- Remise en état du chemin communal conduisant au relais des bufflones et au point de vente de la mozzarella ;
- Réparation d'un mur en pierre écroulé impasse des jardins ;
- Préparation et terrassement pour l'installation des jeux pour enfants ;
- Nettoyage des ruisseaux aux entrées des villages ;
- Entretien et tonte des espaces verts ainsi que des deux cimetières.

Christiane CHARIGNON informe les élus du dépôt du dossier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de la Région Occitanie pour le centre de santé pluriprofessionnel. Notre projet a toutes ses chances car il est porté par le territoire du Val de Dagne et nous avons l'engagement de deux médecins. Réponse attendue courant 2023.

En attendant, il faudrait que 4 élus du territoire de Val de Dagne puissent participer à des groupes de travail avec Carcassonne Agglo sur le contrat local de santé et notamment sur les thématiques suivantes : prévention et promotion de la santé, accès aux soins et coordination, la santé environnementale et santé mentale.

Christiane CHARIGNON se propose pour le volet accès aux soins et coordination et souligne l'importance de l'implication de l'un des élus de Serviès en Val, compte-tenu de la candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès de la Région pour le centre de santé. Elle va donc se rapprocher de Mme ESCANUELLA, Maire de Serviès en Val.

Gilbert CATHARY se propose pour le volet santé mentale, son cœur de métier.

Claude LACUBE informe les élus du démarrage des travaux de la future déchetterie intercommunale et rappelle aux élus que le conseil communal a autorisé la construction de la déchetterie intercommunale sur un terrain privé sur la commune car seule notre commune

était candidate à accueillir la déchetterie intercommunale.

Il précise que les travaux de l'aire publique de lavage et de remplissage viennent de commencer.

Claude LACUBE informe les élus que le sentier botanique a été rénové et devient le sentier « Nature & Patrimoine en Alaric ». Il s'est enrichi d'autres thématiques telles que la faune, la géologie, le pastoralisme... pour permettre à chacun, petits et grands, de mieux découvrir et comprendre notre beau paysage si particulier de la Montagne d'Alaric. La commune remercie Carcassonne Agglo et le Département pour la prise en charge financière du projet.

Nicole MARTINEZ CATHARY présente la demande de l'association ABRIBUS pour participer à nouveau au dispositif un été 100 spectacles dans l'Aude organisé par le Département. Pour rappel, il s'agit d'une opération culturelle menée en collaboration avec l'association Arts Vivants 11 et l'agence départementale du spectacle, pour promouvoir et diffuser le spectacle vivant au sein du territoire audois pendant la période estivale.

Avis favorable, prévoir délibération pour demande de subvention auprès du Département.

Clôture du conseil à 20h20.

Antonin ANDRIEU

Jean-François BACHET

